



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4260

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Biodistrict Lyon-Gerland - Construction d'un nouveau site commun regroupant les activités lyonnaises de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'ANSES

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

**Conseil du 8 juin 2020****Délibération n° 2020-4260**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Biodistrict Lyon-Gerland - Construction d'un nouveau site commun regroupant les activités lyonnaises de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'ANSES**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire. La santé est, par ailleurs, un axe clef de son engagement, aussi bien auprès des acteurs de la santé, soignants, chercheurs et entreprises, que des citoyens, avec l'ambition de permettre à chacun de "vivre en bonne santé".

À ce titre, la Métropole soutient des investissements de nature à renforcer la structuration de la recherche académique, en lien avec l'Université de Lyon, à conforter les expertises présentes et à développer l'attractivité et le rayonnement scientifique et économique du territoire, dans le domaine de la santé.

La Métropole est également attentive à encourager la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés.

Le présent rapport concerne la construction d'un nouveau site commun regroupant les activités lyonnaises de l'ANSES et de l'ANSM, au sein du Biodistrict Lyon-Gerland.

**II - Objectifs et présentation du projet ANSES-ANSM**

L'ANSES est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation. Elle assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétale.

Le laboratoire de référence et de recherche ANSES de Lyon exerce son activité dans les domaines de la santé animale, de la résistance aux antibiotiques, de l'hygiène alimentaire et de la santé des végétaux. Il concourt principalement à l'amélioration de la santé des ruminants et, par voie de conséquence, de celle de l'Homme. Il est, par ailleurs, spécialisé dans la surveillance et l'étude des phénomènes de résistance des bio-agresseurs des végétaux aux produits phytosanitaires. Il réunit 78 permanents et compte jusqu'à 105 collaborateurs avec les stagiaires et doctorants qu'il accueille tout au long de l'année. Il exerce ses missions en lien avec de nombreux partenaires internationaux, nationaux et locaux.

L'ANSM est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle développe plusieurs activités en France et pour le compte de l'Union européenne et a pour missions principales de garantir la sécurité des produits de santé tout au long de leur cycle de vie, depuis les essais initiaux jusqu'à la surveillance après autorisation de mise sur le marché, et d'offrir un accès équitable à l'innovation pour tous les patients. Pour contrôler la qualité, l'efficacité et la sécurité d'emploi des médicaments et produits biologiques, l'ANSM dispose de laboratoires à Lyon, Montpellier et Saint Denis.

Le laboratoire ANSM de Lyon, qui compte une quarantaine de collaborateurs, intervient sur le contrôle des médicaments biologiques et est notamment leader dans la libération des lots de vaccins.

Les 2 agences font aujourd'hui face à des contraintes immobilières fortes dans le développement de leurs activités scientifiques et rencontrent des problématiques techniques communes pour leurs laboratoires lyonnais.

Les disciplines scientifiques couvertes par ces 2 laboratoires embrassent les champs de la bactériologie et la virologie, l'infectiologie, la génomique et l'immunologie et sont pleinement complémentaires. Le renforcement des partenariats entre les équipes scientifiques apparaît pertinent pour mettre en commun un plateau technique et des fonctions logistiques d'accompagnement des recherches dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses humaines et animales.

L'ANSM prévoit, de plus, de développer et renforcer son site lyonnais, en transférant une trentaine d'emplois de Saint Denis à Lyon, dans le cadre du regroupement de son activité de libération des lots de vaccins et de produits dérivés du sang, et de contrôle des médicaments issus des biotechnologies.

C'est dans ce contexte que les 2 agences se sont accordées sur un projet commun qui vise à regrouper les équipes des 2 laboratoires dans un nouveau bâtiment construit sur l'emprise actuellement occupée par l'ANSES.

Pour anticiper les risques émergents, pour partager les informations à l'échelle du monde, parce que la science n'a pas de frontières, parce qu'il n'y a qu'une seule santé (One Health), en donnant les clés pour comprendre, pour choisir et pour agir, l'ambition de ces agences est de faire de la sécurité sanitaire un droit universel et construire un monde plus sûr pour demain.

Afin de conforter les expertises présentes au sein de ces agences à Lyon et de favoriser à l'avenir encore plus les synergies entre elles, mais également avec les acteurs de l'écosystème local tels les membres du Centre international de recherche en infectiologie, de la dynamique santé publique vétérinaire "hub VPH" ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Métropole souhaite contribuer à la réalisation de cette nouvelle infrastructure au sein du Biodistrict Lyon-Gerland.

### **III - Modalités et calendrier de réalisation du projet ANSES-ANSM**

L'ANSES assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, pour la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment pour le compte des 2 agences sanitaires ANSES et ANSM.

Le nouveau site, de près de 8 500 m<sup>2</sup>, développera une surface utile de 6 000 m<sup>2</sup> (soit un gain de surface de 30 % par rapport aux infrastructures actuelles cumulées des 2 agences) permettant d'accueillir 183 personnes dans le respect des normes actuelles. Il comprendra des espaces de laboratoires et de bureaux affectés à chacun des établissements, des espaces de recherche spécifiques partagés, une plateforme logistique et technique commune, des locaux techniques mutualisés et un parking en sous-sol.

Il sera réalisé sur le site actuel d'implantation de l'ANSES, un terrain propriété de la Ville de Lyon, et permettra d'en optimiser l'usage puisqu'à l'issue de la construction, les bâtiments actuels vétustes seront détruits libérant ainsi une partie de la parcelle.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération a été publié par l'ANSES le 16 avril dernier. L'objectif est de livrer le nouveau site, en visibilité directe sur l'avenue Tony Garnier, courant 2024.

### **IV - Plan de financement du projet ANSES-ANSM**

Le montant prévisionnel total du projet, construction et équipements, s'établit à 32 513 000 €HT comme détaillé ci-après.

Les 2 tutelles principales des agences, les ministères chargés de la santé et de l'agriculture ont confirmé leur soutien au projet.

La Ville de Lyon, propriétaire du terrain d'assiette, a également validé le projet et prendra en charge les opérations de démolition-dépollution à réaliser à l'issue, pour un budget estimé à 2 M€.

Eu égard à l'intérêt du projet, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 12 M€ au profit de l'ANSES. Cette subvention versée à l'ANSES intègre la part affectée à l'ANSM (à hauteur de 6 M€) dont la participation financière sera réduite d'autant.

Dépenses	Montant (en k€ HT)	Recettes	Montant (en k€ HT)
programmation faisabilité	57,1	ANSES fonds propres	9 256,4
concours de maîtrise d'œuvre (indemnités)	718,5	ANSM fonds propres	9 256,4
études, divers et assurance DOA	4 381,1	Métropole de Lyon	12 000,0
travaux incluant démolition-dépollution	25 168,5	Ville de Lyon - participation démolition- dépollution	2 000,0
parking en sous-sol (études et travaux)*	2 187,5		
<b>Total HT</b>	<b>32 513</b>		<b>32 513</b>

\* hors assiette de financement

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Métropole à l'opération de construction d'un nouveau site commun regroupant les activités lyonnaises de l'ANSES et de l'ANSM au sein du Biodistrict Lyon-Gerland,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 12 M€ au profit de l'ANSES, maître d'ouvrage, dans le cadre du projet de nouveau site ANSES-ANSM,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'ANSES, en présence de l'ANSM, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 12 M€ en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O9284 selon l'échéancier suivant :

- 5 000 000 € en 2022,
- 5 000 000 € en 2023,
- 2 000 000 € en 2024.

4° - **Le montant** à payer, soit 12 M€ sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022, 2023 et 2024 - chapitre 204 - opération n° 0P03O9284.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.